COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17 AVRIL 2019 à NIAUX

Présents:

Mesdames

Marie-Françoise KALANDADZE, Annick FOURNIE, Patricia TESTA, Roseline RIU, Marie-Anne MASDIEU, Anne-Marie BASSERAS, Marie-Hélène BOUDENNE, Ginette CHALONS, Marie-Thérèse BAULU,

Messieurs

Philippe PUJOL, Daniel GONCALVES, Alain DURAN, Joseph GONCALVES, Gilbert ROMEU, François VERMONT, Jean-Paul ROUQUIER, Francis TEYCHENNE, Marcel ROUZAUD, Germain FLORES, Bernard CARLIER, Benoit ARAUD, Jean-Bernard FOURNIE, Daniel CUMINETTI, Jean-Luc ROUAN, Alain SUTRA, Alexandre BERMAND, Jean MACIEL, Alain MANENC, Guy LUCIA-SOPENA, Raymond DEDIEU, Lionel KOMAROFF, Bernard DUNGLAS.

Procurations:

De Monsieur Jean-François FONQUERGNE à Madame Patricia TESTA, de Monsieur Firmin HACHAGUER à Monsieur Philippe PUJOL, de Madame Nadège DENJEAN-SUTRA à Monsieur Alexandre BERMAND, de Madame Stéphanie FORNASARI à Monsieur Alain MANENC.

Monsieur le Maire de Niaux accueille le Conseil Communautaire en lui souhaitant la bienvenue et cède la parole à Monsieur le Président.

Monsieur le Président le remercie et ouvre la séance en informant le Conseil des procurations.

Intervention de l'Office de Tourisme des Pyrénées Ariégeoises

Monsieur le Président accueille Monsieur Fuentes et Madame Couderc, respectivement Président et Directrice de l'Office de Tourisme des Pyrénées Ariégeoises.

Monsieur Fuentes présente les projets de la structure en précisant que la phase de fusion est aujourd'hui quasiterminée et que l'Office de Tourisme va maintenant démarrer la phase « actions ». L'objectif est de faire correspondre l'offre à la demande et de développer toujours plus, le professionnalisme.

Une des premières démarches est la mise en place de réunions publiques par territoires et ainsi favoriser une réflexion par secteurs.

La volonté est d'associer le plus largement possible les acteurs de terrains.

Monsieur le Président les remercie pour leur intervention.

Par la voix d'Annick Fournié, les élus ont exprimé leur satisfaction vis à vis de cette présentation et de ces explications.

1. Approbation du Compte-rendu de la séance du 18 mars 2019

Monsieur le Président soumet le compte-rendu de la séance de Conseil Communautaire du 18 mars 2019 au vote. Il est adopté à l'unanimité.

2. Charte des Maires et Elus Locaux pour la Citovenneté Européenne

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire d'une proposition de la Commission Européenne de partenariat.

Il s'agit d'une volonté de cette institution de développer des relais privilégiés d'information et de débat citoyen sur l'Europe en s'appuyant sur les Collectivités Territoriales.

Cette démarche est promue par l'Association des Maires de France et l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe.

Elle se traduit par la signature d'une charte des Maires et Elus de France pour la Citoyenneté Européenne. Cette initiative a pour but de mobiliser les élus locaux en faveur d'une Europe des citoyens à l'aube des élections du Parlement Européen du 26 mai prochain.

Monsieur le Président présente ladite charte et propose de l'habiliter à la signer au nom des élus du Pays de Tarascon.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Par ailleurs, Monsieur Duran confirme l'intérêt d'exprimer un soutien en faveur de la construction européenne qui depuis près de 70 ans a contribué fortement à bâtir une société en paix et prospère.

Madame Fournié et Monsieur Pujol ont souhaité faire part de l'intérêt de leur déplacement récent à la Commission Européenne qui leur a permis de découvrir toute l'utilité du travail réalisé par ces institutions et les élus du Parlement Européen.

3. Smectom du Plantaurel : désignation d'un représentant

Monsieur le Président informe de la démission d'un délégué titulaire au Smectom du Plantaurel, Monsieur Yves Guimont. Il est nécessaire de désigner un nouveau délégué titulaire.

Monsieur le Président propose de désigner Monsieur Michel Dedieu au poste de délégué titulaire au Smectom du Plantaurel.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

4. Vote de Taux 2019

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de fixer les taux de Cotisation Foncière des Entreprises, de Taxe d'Habitation et de Taxe Foncière Bâti et Non Bâti, pour l'année 2019, de la manière suivante :

	2019
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	37.80 %
Taxe d'Habitation	9.52 %
Taxe Foncier Non Bâti	6.64 %
Taxe Foncier Bâti	1.40 %

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

5. Attribution de Compensation 2019

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la réunion de la Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges (CLETC) qui s'est réunie le 17 avril 2019.

Monsieur le Président fait état de l'avis de la CLETC et propose d'établir le montant de l'attribution de compensation 2019, comme suit :

COMMUNES	MONTANT AC 2019 en €
ALLIAT	-2 571,87
ARIGNAC	- 44 261,76
ARNAVE	- 10 892,06
BEDEILHAC-AYNAT	110,66
BOMPAS	51 368,46
CAPOULET-JUNAC	55 903,09
CAZENAVE SERRES ET ALLENS	- 10 303,96
GENAT	- 1 084,94
GOURBIT	11 277,19
LAPEGE	395,54
MERCUS-GARRABET	423 798,74
MIGLOS	- 16 997,61
NIAUX	50 465,25
ORNOLAC-USSAT LES BAINS	4 283,84
QUIE	138 378,75
RABAT LES TROIS SEIGNEURS	-1 478,10
SAURAT	- 60 723,17
SURBA	- 13 126,27
TARASCON/ARIEGE	800 735,35
USSAT	- 9 203,14

Monsieur le Président propose au Conseil d'approuver les propositions de la CLETC concernant l'Attribution de Compensation 2019.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

6. Participation budgets annexes - année 2019

Monsieur le Président propose au Conseil d'attribuer les participations suivantes aux différents budgets annexes :

Budgets annexes	Participations 2019	Vote
Transport à la Demande	66 277.00	Unanimité
Régie du Plan d'eau	55 000.00	Unanimité

7. Contributions 2019

Monsieur le Président propose d'attribuer les subventions suivantes :

	Montant Subvention en €	Vote
Mission Locale	4 375.00	Unanimité
L'Ariégeoise	10 584.00	Unanimité
Initiative Ariège	4 000.00	Unanimité
SCOT de la Vallée de l'Ariège	19 724.00	Unanimité
SYMAR	52 842.00	Unanimité
SDE09	250.00	Unanimité
PETR de l'Ariège	11 073.00	Unanimité
Syndicat Mixte de création et de Gestion d'Aires de Grand Passage en Ariège	12 949.50	Unanimité
SM Aérodrome « Pamiers-Les Pujols »	6 700.00	Unanimité
Agence Ariégeoise d'Attractivité	18 000.00	Unanimité
Office de Tourisme des Pyrénées Ariégeoises	171 505.00	Unanimité
Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises	2 500.00	Unanimité
SAFER Occitanie	1 250.00	Unanimité

9. Attribution de journées équipes VVM : année 2019

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que, dans le cadre des actions de mutualisation de moyens humains et matériel d'intérêt communautaire, la Communauté de Communes accorde chaque année une aide technique aux villages à travers la mise à disposition de l'équipe de « Vallées, Villages, Montagnes ».

Monsieur le Président rappelle que les critères d'attribution sont basés sur les potentiels financiers par habitant de chaque commune.

Les critères d'attribution sont fixés comme suit :

Potentiel financier / habitant 2018	Nombre jours attribués
Inférieur à 600	5 jours
Entre 600 et 800	4 jours
Supérieur à 800	0 jour

Soit pour l'exercice 2019, une répartition comme suit :

COMMUNE	Potentiel Financier 2018	Nombre de jours 2019
ALLIAT	750.29	4
ARIGNAC	569.24	5
ARNAVE	571.75	5
BEDEILHAC-AYNAT	613.24	4
CAPOULET-JUNAC	693.13	4
CAZENAVE SERRES et ALLENS	553.64	5
GENAT	738.22	4
GOURBIT	639.71	4
LAPEGE	695.31	4
MIGLOS	540.68	5
ORNOLAC-USSAT LES BAINS	658.63	4
RABAT LES TROIS SEIGNEURS	623.97	4
SAURAT	612.70	4
SURBA	570.77	5
USSAT	656.38	4
TO	ΓAL	65 JOURS

Monsieur le Président met sa proposition d'actualisation des critères d'attribution des journées-équipe au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

10. Approbation des Budgets Primitifs 2019

Transport à la Demande :

Monsieur le Président présente le budget 2019 du Transport à la Demande.

Après débat, Monsieur le Président met sa proposition de budget primitif 2019 du Transport à la Demande au vote qui s'équilibre en fonctionnement à la somme de 125 515.00 euros et en investissement à la somme de 1 678.00 euros. Le budget du Transport à la Demande est adopté à l'unanimité.

Atelier Relais TMC:

Monsieur le Président présente le budget 2019 de l'Atelier-Relais TMC.

Après débat, Monsieur le Président met sa proposition de budget primitif 2019 de l'Atelier-Relais TMC au vote qui s'équilibre en fonctionnement à la somme de 14 769.56 euros et en investissement à la somme de 274 826.03 euros. Le budget de l'Atelier-Relais est adopté à l'unanimité.

ZAE Prat Long:

Monsieur le Président présente le budget 2019 de la ZAE Prat Long.

Après débat, Monsieur le Président met sa proposition de budget primitif 2019 de la ZAE Prat Long au vote qui s'équilibre en fonctionnement à la somme de 1 310 035.26 euros et en investissement à la somme de 1 206 035.26 euros. Le budget de la ZAE Prat Long est adopté à l'unanimité.

Régie du Plan d'eau :

Monsieur le Président présente le budget 2019 de la Régie du Plan d'eau.

Après débat, Monsieur le Président met sa proposition de budget primitif 2019 de la Régie du Plan d'eau au vote qui s'équilibre en fonctionnement à la somme de 171 947.03 euros et en investissement à la somme de 88 847.16 euros. Le budget de la Régie du Plan d'eau est adopté à l'unanimité.

Communauté de Communes :

Monsieur le Président présente le budget 2019 de la Communauté de Communes.

Après débat, Monsieur le Président met sa proposition de budget primitif 2019 de la Communauté de Communes au vote qui s'équilibre en fonctionnement à la somme de 7 194 194.87 euros et en investissement à la somme de 2 416 499.90 euros. Le budget de la Communauté de Communes est adopté à l'unanimité.

11. Forage des Thermes d'Ornolac-Ussat les Bains : renouvellement contrat de maintenance Année 2019

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes conclue pour une durée de un an, un contrat d'assistance technique concernant le forage S9 d'Ornolac-Ussat les Bains.

Après consultation auprès de plusieurs sociétés spécialisées. Une seule a remis une offre. Il s'agit de la société ANTEA (31) pour un montant annuel de 15 150.00 € HT / an.

Monsieur le Président propose de retenir l'offre de la société ANTEA pour un montant annuel HT de 15 150.00 euros.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

12. Base Nautique de Mercus:

Ouverture de postes – saison 2019 :

Monsieur le Président indique que le fonctionnement de la Base Nautique de Mercus nécessite la création de sept postes pendant la saison estivale. Ces derniers sont des contrats à durée déterminée de droit privé. Ils se répartissent ainsi :

CR adopté à l'unanimité - CC06.06.19

Nature du poste	Durée du contrat
Opérateur	Du 13/05/2019 au 13/09/2019
Opérateur	Du 13/05/2019 au 13/09/2019
BNSSA	Du 20/05/2019 au 13/09/2019
BNSSA	Du 17/06/2019 au 06/09/2019
BNSSA	Du 17/06/2019 au 06/09/2019
Accueil Caisse	Du 17/06/2019 au 06/09/2019
Accueil Caisse	Du 17/06/2019 au 06/09/2019

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

- <u>Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Ariège</u>:

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire des projets de réalisation d'un certain nombre de travaux et d'acquisition pour la Base Nautique de Mercus, notamment des, paddles, matériel de glisse, de sécurité et de signalétique.

Monsieur le Président indique que le montant de ces acquisitions, nécessaires au bon fonctionnement des activités proposées sur le site de la Base Nautique de Mercus, sont estimées à 31 072.27 euros HT. Le plan de financement s'établit ainsi :

	%	Montant en euros
FDAL	50 %	15 536.00
Autofinancement	50 %	15 536.27

Afin d'atténuer ces charges, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de solliciter une aide financière auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Départemental d'Actions Locales, à hauteur de 15 536.00 euros.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

13. Délégation au Conseil Départemental de l'Ariège de la compétence d'octroi de tout ou partie des aides à l'immobilier d'entreprises – dossier gîte à Croquié / CIERCO-MULLER

Vu la Loi NOTRe du 7 août 2017 qui a réorganisé les compétences des collectivités territoriales et renforcé le rôle des Communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) en leur réservant la décision de l'attribution des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises,

Vu la délibération n° 2017-072 ayant pour objet la délégation au Conseil Départemental de l'Ariège de la compétence d'octroi de tout ou partie des aides à l'immobilier d'entreprises,

Monsieur le Président présente le projet d'investissement immobilier situé à Mercus-Garrabet, 09400 Hameau Croquié, porté par Madame Corinne CIERCO et Monsieur Philippe MULLER.

Il s'agit d'une réfection globale dont énergétique aboutissant à la création d'un gîte meublé d'une capacité de 6 à 7 personnes.

Monsieur le Président indique que le projet a reçu un avis favorable de la commission des Gîtes de France pour le projet.

Le montant de l'opération est estimé à 115 470 Euros H.T. dont le plan de financement est le suivant :

- Subvention: 12 500.00 euros - Autofinancement: 102 970.00 euros

Considérant que ce projet rentre dans la compétence « développement économique » de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon, Monsieur le Président propose de participer au financement de cette opération en allouant une aide d'un montant de 12 500.00 Euros,

Considérant en outre, que ce projet entre dans le cadre des opérations pour lesquelles le Département de l'Ariège peut verser la totalité des aides sollicitées,

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- de déléguer au Conseil Départemental de l'Ariège, par voie de convention, l'octroi de la totalité de l'aide sollicitée soit 12 500.00 Euros.
- de l'habiliter à entamer l'ensemble des démarches et à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce dossier.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

14. Indemnités de Conseil allouée au Trésor – année 2018

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes est appelée à demander conseil et assistance en matière financière, comptable et dans la préparation des documents budgétaires au Receveur Municipal.

A ce titre, Monsieur le Président propose, conformément à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, article 17 de la Loi du 2 mars 1982, d'allouer une indemnité de Conseil ainsi qu'une indemnité annuelle de préparation de documents budgétaires (arrêté ministériel du 30 juin 1975) à Monsieur François MALATERRE.

NOM Prénom	Montant
MALATERRE François	955.01
CSG	98.38
RDS	5.34
1% solidarité	10.69
TOTAL	1 069.42 €

Monsieur le Président spécifie que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts à l'article 6225 du budget en cours.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

15. ZAE Prat Long: consignation des fonds

Vu les Jugements d'expropriation du juge de l'Expropriation du Tribunal de Grande Instance de Foix en date du 11 octobre 2018 entre Mesdames Solange GOUZY (POUPAS), Ginette GOUZY, Josiane GOUZY (DELRIEU), entre Madame Marie-Claire BILLON (Veuve CAYEZ), Monsieur Benoit BILLON, entre Madame Françoise CLAUSTRES (épouse HALUIN), Monsieur Bernard CLAUSTRES, entre Monsieur Alain CHIARIGLIONE et Madame Christine ESTEBE (épouse CHIARIGLIONE), entre

CR adopté à l'unanimité - CC06.06.19

Monsieur Jean-Claude MAURY et la Communauté de Communes du Pays de Tarascon, Madame le Commissaire du Gouvernement ;

Monsieur le Président propose de procéder à la consignation de ces fonds auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Direction régionale Occitanie, basée 97, rue Riquet - BP 7209 31073 à Toulouse, conformément au tableau suivant :

CONSORTS	NOM Prénom	Indemnité Principale	Préjudice moral	Article 700	Montant à consigner
	POUPAS Solange				
GOUZY	GOUZY Ginette	48 465,92	3 000,00 2 000,0	2 000,00	53 465,92
	DELRIEU Josiane				
BILLON	CAYEZ Marie Claire	40 688,00	1 000,00	2 000,00	43 688,00
DILLON	BILLON Jean Jacques	+0 000,00	1 000,00	2 000,00	45 000,00
CLAUSTRES	HALLUIN Françoise	72 933,47	2 000,00	2 000,00	76 933,47
CLAUSTINES	CLAUSTRES Bernard 72 933,47		2 000,00	2 000,00	10 333,41
CHARIGLIONE Alain	CHARIGLIONE Alain	11 446,43	1 000,00	2 000,00	14 446,43
CHARIGEIONE	CHARIGLIONE Christine	11 440,45			
	MAURY Jean Claude	110 096,07	2 000,00	2 000,00	114 096,07
	TOTAUX	283 629,89	9 000,00	10 000,00	302 629,89

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

16. Atelier-Relais TMC: autorisation d'occupation des locaux

Monsieur le Président rappelle la réalisation d'un Atelier-Relais sur la ZAE de Prat Long. Conformément à la délibération n°2017-063 du 21 juin 2017, l'entreprise TMC Artisanat doit prendre possession de ce bâtiment artisanal.

Afin de permettre à l'entreprise de s'installer dans les meilleurs délais, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'établir une convention temporaire d'occupation des locaux. Il en présente le contenu.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

17. PIG Habitat : versement aides

Monsieur le Président rappelle qu'un Programme d'Intérêt Général / Habitat a été mis en place par la Communauté de Communes et l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat.

A ce jour, un certain nombre de dossiers ont abouti, il convient donc de procéder au versement de la subvention aux propriétaires dont le dossier a recu un avis favorable de l'ANAH.

Il s'agit de (propriétaires occupants) :

NOM Prénom	Adresse	Montant subvention en €	Nature Travaux
ESPY Marie-Jeanne	45, route des Corniches 09400 ARNAVE	388.00	Travaux d'autonomie de la personne
OUHNIA Salah	1, quartier d'En Giraou 09400 ORNOLAC-USSAT LES BAINS	1 020.00	Economie d'énergie FART
KLEJNIAK Aurélie	urélie 1, impasse du Pradinas 09400 USSAT		Economie d'énergie FART
TOTAL:	3 dossiers	2 215.00	1

Monsieur le Président met sa proposition de versement d'aides HABITAT au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président lève la séance à 20h10.